

**M. Wright:** Assurément, lorsque le ministre présente un crédit, le comité a le droit de discuter s'il est approprié ou non. C'est ce que fait le député d'Assiniboia. Il signale que ce crédit est insuffisant par rapport à l'objectif visé.

**Le très hon. M. Gardiner:** Rien n'indique que ce crédit a quelque rapport avec le sujet que traite le député. S'il y a lieu d'intervenir dans ce sens et qu'il faut de l'argent, il ne viendra pas de ce crédit.

**M. Wright:** C'est bien ce que nous disons.

**Le très hon. M. Gardiner:** Naturellement, et c'est pourquoi vous ne devriez pas en parler à propos de ce crédit.

**M. Argue:** Avant que vous rendiez votre décision, monsieur le président, je voudrais signaler qu'il y a déjà un mois que le Parlement a discuté l'épizootie de fièvre aphteuse. Je suis certain que, depuis, le ministre de l'Agriculture a reçu un grand nombre de requêtes de la part de sociétés agricoles du pays, au sujet de la fièvre aphteuse et de la décision du Gouvernement de verser une certaine indemnité à cet égard. Le comité de l'agriculture ne se réunira qu'après les vacances de Pâques. C'est la première occasion que nous avons depuis un mois et c'est probablement aussi la seule qui se présentera d'ici un autre mois, de faire part au ministre des vues des cultivateurs à l'égard de cette situation d'urgence. Je me conformerai à votre décision, monsieur le président, mais vu la gravité de la situation et les nombreuses requêtes provenant d'organismes, comme la Fédération canadienne des agriculteurs, la Fédération albertaine des agriculteurs, le syndicat du blé et autres, j'estime que le ministre devrait nous permettre de lui exposer certains faits avant l'adoption du crédit à l'étude.

**M. Blackmore:** Avant de rendre votre décision, monsieur le président, me permettriez-vous de dire deux mots à l'appui de l'honorable représentant d'Assiniboia? Je m'efforcerai d'être aussi bref que possible. La question revêt une grande importance pour tous les habitants de la région que je représente. A titre d'exemple, j'aimerais donner lecture d'un télégramme que j'ai reçu il y a à peine quelques jours.

**M. le président suppléant:** A l'ordre! Ce que le député se propose de lire n'a certainement aucun rapport avec le rappel au Règlement sur lequel je dois me prononcer. Si le député veut formuler des observations au sujet du rappel au Règlement dont vient de me saisir le ministre de l'Agriculture, je l'écouterai avec plaisir.

**M. Blackmore:** Ce qui est important, c'est le point sur lequel le représentant d'Assiniboia insiste. Dans la région toute entière que je représente, la situation est absolument chaotique pour ce qui est des prix. C'est en grande partie dû à ce que le Gouvernement s'est abstenu d'annoncer qu'on allait réserver un certain montant afin de faciliter la fixation de prix minimums. Les parcs d'engraissement sont bondés; comme, avant peu, il faudra vendre le bétail, les pertes seront tout simplement désastreuses dans la région si l'on ne prend pas quelque mesure préventive.

Le télégramme en question expose un état de choses dont les quatre mille membres de l'organisation qui à son siège à Lethbridge se rendent parfaitement compte. Ils ont soulevé des protestations parce que rien n'avait été fait dans ce domaine. Il me semble que ce télégramme a, certes, trait à la question dans son ensemble.

J'admets que les paroles du ministre étaient vraies, et qu'on n'a aucunement prévu la fixation de prix minimums à ce poste en particulier. Mais j'affirme qu'il faudrait en prévoir à ce poste-ci. Le fait qu'on n'y ait rien prévu équivaut à une condamnation de l'indifférence du Gouvernement à l'égard de toute initiative concernant ce problème. A mon avis, on ne peut le qualifier que d'indifférence parce que la question des prix minimums pour la viande de bœuf, de porc et les autres denrées que touche la fièvre aphteuse, constitue, en effet, à l'heure actuelle une lourde part des obligations qui incombent au Gouvernement.

Je m'incline devant votre décision, monsieur le président. Je proteste, cependant, parce qu'on ne nous a fourni aucune occasion d'étudier à fond cet important problème, dont le commun des députés n'apprécie pas l'importance.

**Le très hon. M. Gardiner:** Si j'ai invoqué le Règlement, c'est que celui qui avait la parole ne cherchait pas à obtenir le genre de renseignements qu'on demande maintenant. Le député prononçait alors un bon discours politique; il en conviendra sans doute, de même que tous ceux qui l'écoutaient. Je puis aussi faire un bon discours politique au besoin. Cela n'aidera aucunement à obtenir le genre de renseignements désirés. Si les députés veulent des renseignements et posent des questions en ce sens, je n'insisterai pas pour que le président les oblige à s'en tenir rigoureusement au texte du crédit à l'étude. Cependant, s'il s'agit d'entamer une discussion politique, je n'ai pas l'intention de m'y laisser entraîner ce soir, à moins d'y être